

22^{ème} Conférence de la COPEAM

COMMISSION PATRIMOINE AUDIOVISUEL

RESOLUTION FINALE

La Commission Patrimoine audiovisuel a su, dans les années précédentes, fédérer ses membres autour de projets forts et mobilisateurs en faveur des archives audiovisuelles des diffuseurs de la Méditerranée : *Capmed, Med-Mem, Balkans' Memory* ont produit des résultats et continuent à rayonner. Ils visent à encourager la mise en œuvre de politiques systématiques de sauvegarde, de numérisation et d'accès des publics au patrimoine audiovisuel méditerranéen.

Souhaitant rationaliser son intervention, la Commission s'inscrit aujourd'hui dans une logique triple :

- de capitalisation : utiliser le travail accompli en matière de bonnes pratiques juridiques, de mise en place de plans de sauvegarde des archives audiovisuelles, de financements à identifier et d'arguments à promouvoir ;
- de transversalité : développer des synergies avec les autres commissions de la COPEAM et mutualiser les efforts et les résultats ;
- d'actions opérationnelles intégrant les difficultés économiques de toutes les parties concernées.

Les idées sont nombreuses, les formes d'engagement le sont tout autant. Trois directions sur lesquelles la Commission portera ses efforts pour l'année à venir ont été retenues :

- Formation : étudier la faisabilité d'un séminaire autour de la place des archives dans l'audiovisuel méditerranéen ; alliant transfert de compétences (théorie, cas concrets illustrés par des intervenants de la Commission) et sensibilisation politique devant un ensemble de décideurs du pays désigné ; argumenter et convaincre pour la préservation et la valorisation des archives audiovisuelles. Le succès d'un tel projet pilote permettra sans difficulté de le reproduire et de l'adapter à un autre pays sur base annuelle.
- Production : se concerter sur la conception de courts modules à base d'archives ; que ce soit des MOOCs pédagogiques en lien avec la Commission Formation ou des capsules témoignant des métiers dans l'audiovisuel et les archives, ou encore donner la parole à des chercheurs ou des professionnels pour raconter une histoire en images, en archives sur une problématique de société. Quel que soit le produit retenu, il doit rester simple à réaliser et viendra renforcer l'argumentaire déployé auprès des décideurs à l'occasion du séminaire évoqué ci-dessous. La Commission se tient également à la disposition de la Commission Radio pour de nouvelles productions à base d'archives.
- Education : poursuivre le travail initié l'an dernier, portant *Med-Mem* comme ressource pédagogique. Poursuivre son alimentation a minima avec les contenus produits au sein de la COPEAM. Etudier des usages nouveaux pour les chercheurs accrédités (site en local, conditions de téléchargement...). Se concerter sur une transmission de son hébergement à un organisme partenaire à même de poursuivre son enrichissement et ses usages éducatifs et de recherche. Orienter l'action des partenaires *Med-Mem* sur son rayonnement et ses contenus en bonne complémentarité et dans le cadre d'un dispositif juridique adéquat. Œuvrer à la poursuite de sa promotion auprès des publics éducatifs (lycées/universités/écoles de cinéma...), des institutions culturelles (musées, médiathèques...) et des décideurs (Ministères de l'enseignement, de la culture...), ainsi qu'à l'occasion de tout événement d'ampleur organisé en Méditerranée, où une présentation des archives de nos membres et du site feraient sens.

Enfin, un prix consacré à l'innovation multimédia à base d'archives est également à l'étude pour une remise dans le cadre du Prix Italia.

Si nous soutenons avec force la volonté d'accompagner nos membres dans des politiques de sauvegarde, c'est parce que l'archive d'hier, c'est un programme nouveau pour demain.

Malte, le 28 mars 2015